



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E160266

VALABLE JUSQU'AU 09/01/2024

ÉDITÉ LE 05/12/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/04/1996

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 404 972 531 00010

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4402791

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 78385439

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 78385439

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : SIMONS

ROUTE N 19  
52800 VESAIGNES SUR MARNE

Téléphone : 03 25 32 29 66

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : bernard.simons@orange.fr

Responsabilité légale :

SIMONS BERNARD ARTISAN

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 3143 | Fenêtres de toit en pente Mention RGE           | 02/12/2020           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 02/12/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS  
9 RUE ROLAND COFFIGNOT  
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.